

# Demande de télétransmission des décomptes dans le cadre des échanges NOEMIE OC

➤ ***Vous êtes affilié(e) à la Sécurité Sociale Etudiante SMEREP***

➤ ***Vous êtes couvert(e) par la mutuelle de vos parents***

Grâce aux échanges électroniques dans le cadre de la norme Noémie, la SMEREP vous permet d'obtenir **vos remboursements en une seule démarche** :

- Vous envoyez vos feuilles de soins à la SMEREP ou utilisez votre carte Vitale,
- la SMEREP vous rembourse et transmet directement par voie électronique les décomptes à votre mutuelle.

**Afin de mettre en place la télétransmission de vos décomptes entre la SMEREP et votre mutuelle**, il suffit de compléter le coupon ci-dessous et de le transmettre à votre mutuelle accompagné d'une copie de votre attestation de droits :

- Si votre mutuelle a déjà signé une convention avec la SMEREP, elle se chargera de nous informer que vous êtes couvert(e) par elle,
- Si votre mutuelle n'a pas signé de convention avec la SMEREP, elle pourra se mettre en contact avec nous si elle souhaite en établir une.

Lorsque la télétransmission de vos décomptes sera effective, vous verrez apparaître le nom de votre mutuelle sur vos décomptes papier. En attendant, vous devez continuer à les transmettre à votre mutuelle.

Je soussigné(e), NOM Prénom : .....

Numéro d'adhérent : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Numéro INSEE : |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

**Affilié(e) à la Sécurité Sociale Etudiante SMEREP Centre 617, souhaite bénéficier de la télétransmission de mes décomptes de prestations dans le cadre de la norme Noémie.**

Date : .....

Signature :